



Rapport Loi Energie Climat Article 29

2025

Publié en juin 2026

Investir dans l'impact
durable et local



Table des matières

I. OCCTE, une entreprise à mission au service d'une économie durable et locale	3
1. Une société de gestion unique	3
2. Trois véhicules d'investissements complémentaires	3
II. Démarche générale sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement	5
1. Présentation résumée.....	5
2. Déclinaison dans la stratégie d'investissement	5
Focus Climat	7
Focus Biodiversité.....	7
Enjeux cibles	7
3. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement	9
4. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci	10
III. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)	11

I. OCCTE, une entreprise à mission au service d'une économie durable et locale

1. Une société de gestion unique

OCCTE est une société de gestion agréée par l'Autorité de Marchés Financiers (AMF) (agrément n° GP 2022-20) fondée en 2021 pour opérer des véhicules d'investissement répondant aux enjeux de souveraineté et de décarbonation de l'économie des territoires, ci-après la « **Société** ».

Convaincue que la transition durable de notre société nécessite la mobilisation des acteurs économiques de proximité, OCCTE oriente l'investissement public et privé au service du développement des économies durables et territoriales. Cette vocation a conduit la société, dès sa création, à devenir Société à Mission afin d'inscrire son rôle dans ses statuts ; et à s'engager comme signataire des PRI en janvier 2023.

La stratégie d'investissement de ses fonds vise à (i) allier investissement financier et impacts positifs sur le territoire, (ii) investir dans la décarbonation de l'économie (iii) contribuer à des écosystèmes territoriaux pour financer l'économie durable et enfin (iv) accompagner ses participations dans la transition avec la construction d'une feuille de route durable.

Concrètement, et outre la recherche d'impacts positifs pour l'environnement et/ou la société, OCCTE oriente les fonds gérés vers des activités :

- Se conformant aux normes de performance, certifications et conventions internationalement reconnues ainsi qu'aux lois nationales.
- Apportant des contributions positives et mesurables à l'environnement et aux personnes.

Déployant les moyens nécessaires pour diriger les entreprises en minimisant les effets négatifs potentiels sur l'environnement et pour fournir des emplois de qualité.

2. Trois véhicules d'investissements complémentaires

Dotée en seulement 3 ans d'une capacité d'investissement de près de 163 M€, OCCTE accompagne 30 participations à date à travers 3 véhicules d'investissement (prises de participation en fonds propres et quasi-fonds propres), sur des segments d'intervention complémentaires :

- **Le fonds régulé OCCIGEN, pour financer les transitions énergétiques des territoires**

OCCIGEN cible les infrastructures de la transition énergétique et le développement des acteurs de l'énergie en France. La période de souscription d'OCCIGEN a été close le 9 décembre 2024 avec une taille finalement atteinte de 104 M€. Au 31/12/2025, ce fonds compte huit participations actives en portefeuille.

- **Le fonds régulé OCCIDEV Impacts, pour renforcer la souveraineté industrielle et la compétitivité des territoires**

En décembre 2024, OCCTE a lancé OCCIDEV Impacts. Aligné à la mission d'OCCTE, ce fonds de capital-développement souhaite allier performance économique et finance durable sur les territoires avec un attachement fort à la Région Occitanie. OCCIDEV Impacts a réalisé mi-janvier

2025 son premier closing à hauteur de 18 M€, et a investi en juillet 2025 dans sa première participation, au service du progrès médical.

- **La société d'investissement ARIS (Agence Régionale des Investissements Stratégiques), pour accélérer le passage à l'échelle de start-ups industrielles en forte croissance et à impact territorial durable**

Société d'investissement, l'ARIS investit en fonds propres et quasi-fonds propres dans les entreprises de la région Occitanie, avec une capacité d'investissement de 41 M€. Depuis février 2023, l'ARIS est opérée par OCCTE à travers un contrat de prestation de service. Au 31/12/2025, l'ARIS comptabilise 20 entreprises actives en portefeuille. L'ARIS est nativement société à mission.



Conformément à l'article 29 de la loi Energie Climat (art. 29 LEC)

au titre du décret n°2021-663 du 27 mai 2021, la Société publie un rapport décrivant ses pratiques de prise en compte des aspects de durabilité au sens large, conformément aux exigences décrites au sein de l'article D533-16-1 du Code monétaire et financier.

Le présent rapport couvre l'ensemble des activités de l'entreprise engagées auprès des trois véhicules d'investissements OCCIGEN, OCCIDEV Impacts et l'ARIS.

Pour plus d'informations sur OCCTE, ses stratégies d'investissement et les politiques déployées, vous pouvez consulter le site www.occte.fr.

II. Démarche générale sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement

1. Présentation résumée

Acteur de la finance durable et locale, la contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD)¹ et la maîtrise des risques ESG² sont au cœur de la stratégie d'OCCTE pour l'ensemble de ses fonds.

Notre vocation, investir en conciliant performance économique, durabilité et impacts positifs locaux, se traduit par des investissements dans :

- ↳ Des projets et des entreprises porteurs de contributions durables i.e. acteurs ou actifs dont les revenus sont issus de solutions répondant aux enjeux de durabilité ;
- ↳ Des projets et des entreprises devant intégrer ces solutions durables pour transformer leurs activités.

Cette stratégie d'investissement durable s'appuie sur une analyse fondamentale de chaque opportunité d'investissement sur les enjeux de développement durable (climat, écosystèmes, ressources, capital humain, développement humain, gouvernance) permettant d'appréhender les risques et d'identifier les contributions sociétales et environnementales pour une création de valeur pérenne, durable et locale. Le prisme d'analyse vise également à intégrer les problématiques locales pour refléter les richesses et besoins d'un territoire. Il s'agit ainsi d'évaluer aussi bien la contribution globale que locale.

2. Déclinaison dans la stratégie d'investissement

Cette stratégie se décline à chaque phase des processus d'investissement, de la due diligence jusqu'au suivi de la participation, et s'applique à l'ensemble des classes d'actifs ciblées par OCCTE.

OCCTE n'attribue aucun mandat de gestion de ses actifs à des acteurs externes³.

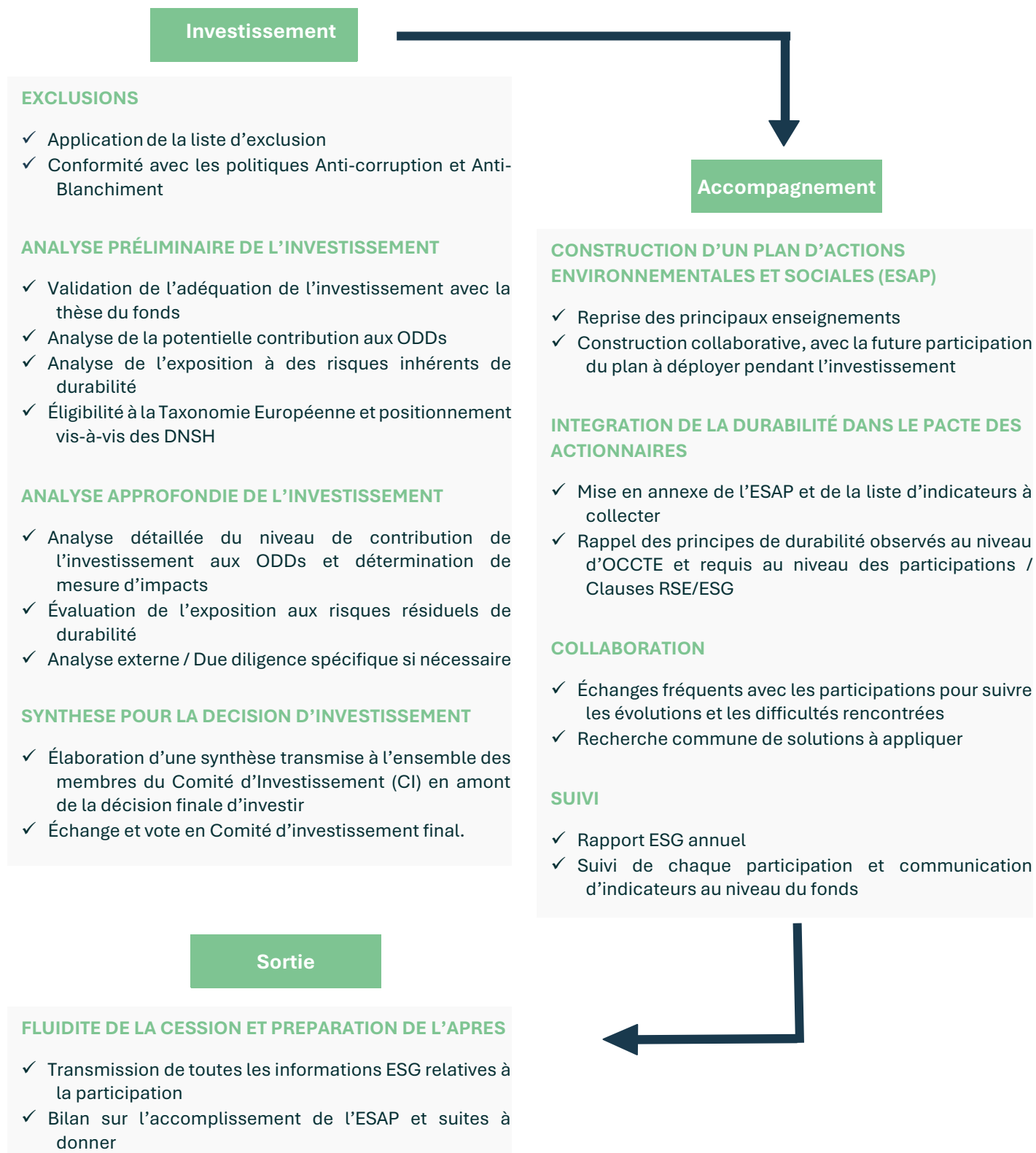
La figure ci-dessous résume comment les critères ESG sont intégrés, à chacune de ces étapes pour toute nouvelle opportunité d'investissement.

¹ Objectifs de Développement Durable (ODD), tels que définis par l'ONU : <https://sdgs.un.org/goals>

² ESG : Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

³ La section réglementaire « d) Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion par les entités mentionnées aux articles L. 310-1-3 et L. 385-7-2 du code des assurances » n'est donc pas applicable

Ancrage de l'ESG dans chaque phase d'investissement



Les analyses, pré investissement puis approfondies, sont essentielles pour valider l'adéquation de l'investissement avec :

- ↪ Les thèses portées par les fonds ;
- ↪ Les principes et politiques promus par OCCTE, en incluant la politique d'exclusion ;
- ↪ Le positionnement vis-à-vis de la Taxonomie Européenne et des DNSH (notamment dans le cas d'OCCIGEN) ;
- ↪ La conformité avec les réglementations et normes internationales et les lois nationales.

Elles permettent également d'identifier :

- ↪ La valeur ajoutée environnementale et/ou sociale pour le fonds d'investir dans la participation ;
- ↪ Le chemin à parcourir pour permettre à la participation de progresser pendant l'investissement.

Ainsi, une des premières actions d'OCCTE consiste à cartographier les potentielles contributions positives et les risques de l'activité/du projet pour les enjeux environnementaux et sociaux suivants : atténuation et adaptation au changement climatique, préservation des écosystèmes, protection des ressources, développement et capital humain sur les périmètres directs et indirects de l'activité.

Enfin OCCTE peut déployer, suivant les opérations et les parties prenantes, des produits engagés et responsables, tels que des obligations responsables sur lesquelles les intérêts peuvent être minorés avec l'atteinte d'objectifs ESG pour les participations, ou encore des parts de « carried interest » conditionnées à l'atteinte de résultats ESG pour un portefeuille de participations.

Focus Climat

OCCTE s'engage à construire des portefeuilles en ligne avec l'ambition de limiter la hausse des températures à 2°C, ce qui signifie que dans notre analyse approfondie, nous avons une stratégie climat pour évaluer systématiquement l'empreinte carbone de nos investissements.

De plus, même si nos fonds sont développés avec un alignement en dessous du scénario 2°C, le changement climatique est également considéré comme un vecteur potentiel de risques physiques pour nos investissements avec la multiplication des événements extrêmes (sécheresse, inondations, tempêtes, incendies). Chaque investissement est également évalué sur sa vulnérabilité à ces risques (localisation des usines, bureaux, chaîne d'approvisionnement).

Focus Biodiversité

OCCTE est engagé pour intégrer la préservation de la biodiversité au cœur de son processus d'investissement. Cet enjeu est systématiquement étudié dans le cadre des investissements pour OCCIGEN. La biodiversité est en effet un enjeu clé, voire critique, pour certains projets de transition énergétique et doit être complètement prise en compte dans la stratégie de développement d'une activité.

Enjeux cibles

Etant donné la diversité potentielle des investissements portés par les trois véhicules d'investissement, les contributions positives et les risques résiduels potentiels sont multiples.

Certains enjeux sont plus ou moins fondamentaux selon les secteurs, la dépendance à certains métaux critiques, la chaîne d'approvisionnement, les acteurs du marché, la localisation des projets, ou encore les risques de santé et de sécurité des personnes impliquées.

Un nombre important de facteurs est à considérer pour permettre une classification pertinente des enjeux majeurs et mineurs.

Résumé des principaux enjeux considérés dans les analyses ESG pour évaluer les risques résiduels potentiels d'un projet, d'une entreprise ou d'une activité

- L'impact carbone, évalué à travers les émissions induites par l'activité de la participation mais aussi sa vulnérabilité aux risques climatiques
- L'approvisionnement responsable pour sécuriser et limiter les risques environnementaux et sociaux dans la chaîne de valeur, et s'assurer du respect des Droits de l'Homme et règles de l'OIT ;
- L'impact environnemental sur les ressources et les écosystèmes lié à l'activité de la participation et la fabrication, utilisation, fin de vie de produits ou équipements ;
- La santé et sécurité pour toutes les parties prenantes impliquées dans l'activité ;
- La cybersécurité et la gestion des données personnelles pour garantir la protection d'éventuelles informations sur les parties prenantes ;
- L'attraction et rétention des talents de la participation, dans une logique de pérennisation de l'activité, à court et moyen terme ;
- L'éthique des affaires pour éviter tout risque de controverses.

3. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

OCCTE est une société de gestion durable décentralisée en Occitanie avec une recherche de proximité avec les acteurs économiques locaux. La spécificité d'OCCTE est ainsi de concilier performance économique et création de valeur locale et durable.

Notre philosophie, nos principes, nos critères sont décrits dans les règlements des fonds, sur le site internet d'OCCTE, dans notre Système de Management Environnemental et Social (« Environmental and Social Management System » ou « ESMS »), ou encore dans notre procédure interne « Politique ESG et gestion des risques de durabilité », en toute transparence pour l'ensemble de nos parties prenantes : souscripteurs, actionnaires, affiliés, participations, consultants externes.

La société publie un rapport de mission depuis 2024, rédige annuellement un rapport ESG pour ses fonds à destination des souscripteurs et participe au reporting PRI depuis 2025.

En matière de ressources humaines, la société s'est structurée fin 2025 pour renforcer son organisation avec l'arrivée, début 2026, d'une responsable ESG dédiée pour appuyer la cohérence de la démarche et poursuivre sa mise en œuvre sur l'ensemble des trois véhicules d'investissement.

Les équipes se forment notamment aux évolutions sur la prise en compte des sujets ESG et sur les réglementations liées à la finance durable (Taxonomie Européenne, SFDR, CSRD) en participant à des événements de place et en sollicitant des consultants en amont des investissements pour échanger sur les principes d'évaluation et bonnes pratiques sectorielles.

En interne, un outil spécifique a été conçu pour faciliter les analyses approfondies des investissements et permettre à chaque personne active dans un investissement de comprendre ses problématiques ESG. Par ailleurs cet outil permet de faciliter le traitement de l'information ESG, le suivi dans le temps de chaque participation et l'élaboration des rapports à publier.

4. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci



OCCTE est signataire des PRI depuis janvier 2023. Lancés en 2006 par les Nations Unies, les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) obligent les investisseurs à prendre en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance dans la gestion de leurs portefeuilles. Les signataires s'engagent à respecter les six principes des PRI, notamment « prendre en compte les questions ESG dans les décisions d'investissement » et « prendre en compte les questions ESG dans leurs politiques et pratiques d'investisseurs ».

OCCTE a répondu pour la première fois en 2025 au questionnaire des PRI.



Créé par le ministère, le label Greenfin garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables.

OCCTE a obtenu le label GREENFIN pour son fonds de Transition Énergétique OCCIGEN en juin 2023. Le renouvellement du label a été attribué en mai 2026.

III. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

- OCCTE a lancé fin 2022 son premier fonds, FPCI **OCCTE OCCIGEN**, dédié à la Transition Énergétique en France. Le fonds investit dans la production d'énergies renouvelables, le stockage, les services énergétiques, la mobilité électrique, la production d'hydrogène bas carbone, l'éolien offshore flottant et également directement chez les développeurs EnR. L'objectif d'investissement poursuivi qui en découle est la sortie de l'usage de ressources fossiles via le financement direct ou indirect d'énergies propres et la stabilité climatique. OCCIGEN est classé « Article 9 » en application du règlement SFDR et vise un alignement à 100% à la Taxonomie Européenne.
- Le FPCI OCCTE **OCCIDEV IMPACTS** a été lancé fin 2024. Le fonds investit en Occitanie dans les acteurs proposant des solutions durables ou s'inscrivant dans une transition de leur activité pour répondre aux enjeux de développement durable.
- Créée en mars 2021 sous forme de société à mission, **l'Agence Régionale des Investissements Stratégiques (ARIS)** a vocation à répondre aux enjeux de souveraineté industrielle et de décarbonation de l'économie sur le segment du capital-innovation. Elle établit également chaque année un rapport de mission publié sur son site (aris-occitanie.fr). Depuis février 2023, l'ARIS est opérée par OCCTE à travers un contrat de prestation de service.

